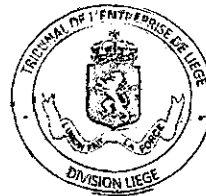


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19154306

ale,
I,



15 NOV. 2019

Greffe

N° d'entreprise : **0404 407 846**

Nom

(en entier) : **Suez Water**

(en abrégé) : **Suez Water**

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Hermée 225 - 4040 HERSTAL**

Objet de l'acte : Démission - Nomination - Pouvoirs

Extrait du PV du conseil d'administration du 21/08/2019

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Jean-François GERARD de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

En conséquence, le Conseil annule les pouvoirs conférés à Jean-François GERARD par la délibération en date du 21 août 2019.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration désigne Thierry JANSSEN en tant que Directeur Général.

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Xavier LAZENNEC, Directeur Services Europe ES, de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil en date du 20/08/2019 (annexe 1) et propose à l'Assemblée Générale la reprise de son mandat d'Administrateur et Président du Conseil par Madame Hilde VAN HERZEELE, Suez ES Services Leader North Europe and Russia.

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Romain VAUGELADE, Directeur Administratif & Financier ES Services Europe, de son mandat d'Administrateur en date du 19/08/2019 (annexe 2) et propose à l'Assemblée Générale la reprise de son mandat d'Administrateur par Monsieur Christophe AUNOBLE, Directeur Administratif & Financier IWS Industrial Waste Specialties Recycling & Recovery Europe.

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Jean-François GERARD, Directeur Général, de son mandat d'Administrateur en date du 09/08/2019 (annexe 3) et propose à l'Assemblée Générale la reprise de son mandat d'Administrateur par Madame Marianne BLANC, Directrice Générale Services Europe.

Le conseil d'administration du 21 août 2019 décide à l'unanimité des voix de ses membres présents, d'annuler les pouvoirs attribués antérieurement et de les remplacer par la délégation suivante et ceci avec effet à la date du jour.

Pour rappel, l'ensemble des dépenses engagées doit se faire dans le respect des procédures du groupe SUEZ, notamment sur les frais de déplacement, les notes de frais et les frais généraux.

A.Représentation légale

Conformément aux statuts, la société est valablement représentée, y compris dans les actes et en justice par deux administrateurs agissant conjointement.

A ce jour le conseil d'administration est représenté par les membres du groupe A et M. T.Janssen du groupe B.

B.Actes de gestion journalière autres que ceux définis dans les points suivants

Signature illimitée : Une des personnes du groupe B

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

C. Toutes les soumissions, offres et contrats liés aux ventes

C1. avec des sociétés détenues à au moins 50% par le groupe SUEZ ou ses filiales à la date de signature du contrat :

- Signature illimitée : une des personnes du groupe B ou C :

C2. avec les autres sociétés

- Dans la limite de 8.000,00 € H.T. : une des personnes du groupe H

- Dans la limite de 100.000,00 € H.T. : une des personnes du groupe G

- Dans la limite de 450.000,00 euros H.T. : une des personnes du groupe E signant seule.

- Dans la limite de 10.000.000,00 euros H.T. :

- ou une des personnes du groupe B signant seule, ou

- ou deux personnes incluses dans les groupes E et E signant conjointement.

- D'un montant supérieur à 10.000.000,00 euros H.T. : une personne du groupe A et une personne du groupe B signant conjointement.

Dans les cas des Sociétés Momentanées, les montants ci-dessus seront considérés pour la part SUEZ Water.

D. Tous les accusés de réception de commande clients

D1. avec des sociétés détenues à au moins 50% par le groupe SUEZ ou ses filiales à la date de signature du contrat :

- Signature illimitée : une des personnes du groupe B ou C signant seule

D2. avec les autres sociétés

- Dans la limite de 75.000,00 euros H.T. : une des personnes du groupe G signant seule.

- Dans la limite de 300.000,00 euros H.T. : une des personnes du groupe E signant seule.

- Dans la limite de 1.000.000,00 euros H.T. : une des personnes du groupe B signant seule.

- Dans la limite de 5.000.000,00 euros H.T. : par deux personnes incluses dans les groupes A, B ou E signant conjointement.

- D'un montant supérieur à 5.000.000,00 euros H.T. : par deux personnes incluses dans les groupes A ou B

Dans les cas des Sociétés Momentanées, les montants ci-dessus seront considérés pour la part SUEZ Water.

E. Tous les contrats d'achat et commandes faits au nom de la société sont valablement signés :

E1. avec des sociétés détenues à au moins 50% par le groupe SUEZ ou ses filiales à la date de signature :

- Signature illimitée : une des personnes du groupe B ou C seule

E2. avec les autres sociétés

- D'un montant limité à 250,00 euros H.T. : par un technicien seul

- D'un montant limité à 1.000,00 euros H.T. pour les dépenses de fournitures, matériel de bureau, petit matériel de sécurité et frais de déplacement : par une personne du groupe I signant seule.

- D'un montant limité à 2.000,00 euros H.T. : par une personne du groupe B, C, E, F, G, H signant seule.

- D'un montant limité à 5.000,00 euros H.T. : par une personne du groupe B, C, E, G signant seule.

- D'un montant limité à 50.000,00 euros H.T. : par une personne du groupe F et une personne du groupe G ou H signant conjointement.

- D'un montant limité à 450 000,00 euros H.T. :

- ou par une personne du groupe F et une du groupe B conjointement, ou

- ou par une personne du groupe F et une du groupe C conjointement, ou

- ou par une personne du groupe F et une du groupe E conjointement

- D'un montant supérieur à 450.000,00 euros H.T. :

- ou par deux personnes incluses dans les groupes A, B, C ou E signant conjointement

F. Tous les chèques, mandats, transferts et virements bancaires ou postaux sont valablement signés :

D'un montant limité à 100.000,00 euros TTC : par une personne du groupe B, C ou E signant seule

D'un montant supérieur à 100.000,00 euros TTC : par deux personnes signant conjointement, désignées dans le groupe B, C ou E.

G.La signature pour l'ouverture d'un compte bancaire, la fermeture d'un compte bancaire, les actes, pièces, documents, quittances, décharges, effets de commerce, factures, notes de crédit et de débit et tous autres documents comptables et sociaux

Par une personne du groupe B ou C signant seule.

H.Les crédits, découverts, emprunts bancaires ou financiers, autorisations de découvert, émission de cautions, avals ou garanties, mainlevée de cautions ou garanties

D'un montant limité à 450.000,00 euros : par une personne du groupe A, B ou C signant seule

D'un montant supérieur à 450.000,00 euros : par deux personnes signant conjointement, désignées dans le groupe A, B, C.

I.Recrutements de personnel employé ou ouvrier, licenciement, établissement d'attestations liées au droit du travail.

Par une personne du groupe B ou C signant seule.

A-Pour la Belgique

Groupe A : Administrateurs

Marianne BLANC – Allemagne, 81245 München, c/o Lossl, Marschnerstraße 55

Christophe AUNOBLE – France, 75015 Paris, Villa Croix Nivert 19

Hilde VAN HERZEELE – Belgique, 3070 Kortenberg, Gemeentebroek 4

Peter GEUNS – Belgique, Schildershof 4, 3600 Genk

Groupe B : Directeur Général Délégué, General Manager ES Services North Europe & Russia

Thierry JANSSEN – Belgique, 4000 Liège, Clos des Houyeux 1

Hilde VAN HERZEELE – Belgique, 3070 Kortenberg, Gemeentebroek 4

Groupe C : Directeur Administratif et Financier

Thierry JANSSEN

Groupe D : VOID

Groupe E : Directeurs / Manager

Yves VANLANGENDONCK

Filip MOYAERS

Groupe F : Acheteurs

Jordi BUCHET

Sep HAMAEEKERS

Groupe G : Responsables Service régionaux et Responsable commercial

Joris VERHEYDEN

Laurent SANSDRAP

Groupe H : Responsables d'affaires

Philippe DEVAUX

Joris VERHEYDEN

Laurent SANSDRAP

Jérémye HUBERMONT

Marc DORQUET

Michel NYSEN

Damien DE VIRON

Niels LEFEBURE

Thierry VLAEMINCK

Réservé
au
Moniteur
belge



Nicolas BALLA
Suez Water site staff (worksite orders via « bons de chantier »)

Groupe I : Assistantes
Nathalie DUBOIS
Cristina GUELI
Laurence PIRONET
Nadia GARBIN
Sonia CHRISTIAENS

B-Pour les Pays-Bas

Groupe A : Administrateurs
Marianne BLANC – Allemagne, 81245 München, c/o Lossl, Marschnerstraße 55
Christophe AUNOBLE – France, 75015 Paris, Villa Croix Nivert 19
Hilde VAN HERZEELE – Belgique, 3070 Kortenberg, Gemeentebroek 4
Peter GEUNS – Belgique, Schildershof 4, 3600 Genk

Groupe B : Directeur Général Délégué, General Manager ES Services North Europe & Russia
Thierry JANSSEN – Belgique, 4000 Liège, Clos des Houyeux 1
Hilde VAN HERZEELE – Belgique, 3070 Kortenberg, Gemeentebroek 4

Groupe C : Directeur Administratif et Financier
Thierry JANSSEN

Groupe D : VOID

Groupe E : Directeurs
Wil STEEGHS
Patrick ORBON
Filip MOYAERS

Groupe F : Acheteurs
Jordi BUCHET
Sep HAMAEEKERS

Groupe G : VOID

Groupe H : Responsables d'affaires
Marcel BOUTEN
Richard FLIETSTRA
Ellen MARTENS
Ton COX
Suez Water site staff (worksite orders via « bons de chantier »)

Groupe H : Assistantes
Martine JANSSEN
Ellen MARTENS